

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF73

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 61, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« du »,

les mots :

« prévus au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.